

## Mesures sanitaires pour le concours d'agility en mars

Ensemble avec la commune de Bettembourg, les mesures sanitaires suivantes ont été adoptées pour les concours d'agility sur le terrain du HSV Bettembourg. Celles-ci doivent impérativement être respectées.

- **Pour le concurrent** : Le bureau pour la dépose des livrets de travail ainsi que pour le règlement des engagements se trouve sous la terrasse du Chalet du HSV Beetebuerg. Veuillez respecter les chemins indiqués concernant l'entrée et la sortie.
- **Le port d'un masque est obligatoire sur le site du HSV Beetebuerg !**
- L'entrée pour le terrain se fait – sur ordre de la personne HSV Bettembourg y présente – par la porte tout au fond du hal de la salle. La sortie dépendra du nombre de personnes présents - elle vous sera communiquée à court terme.
- Quand le premier concurrent se trouve sur le terrain, le deuxième concurrent (qui attend son tour sur le tapis vert) peut avancer dans le passage derrière le secrétariat. Le troisième concurrent peut ensuite se mettre sur le tapis vert.  
**Donc : un concurrent dans le parcours, un concurrent dans le passage et un concurrent sur le tapis vert.**
- Dès que le concurrent a passé le secrétariat et est presque arrivé au départ, il peut enlever son masque, mais il doit le garder soi-même (soit dans sa poche, en-dessous de son menton...) afin qu'il puisse le mettre dès qu'il a terminé le parcours (donc avant de sortir du terrain).
- Lors de la **reconnaissance du parcours**, qui se fait par groupe de max 10 concurrents le port du **masque** est obligatoire.

Chaque concurrent n'aura droit qu'à une seule reconnaissance de parcours par degré, même s'il conduit deux ou plusieurs chiens

- **Des spectateurs, c'est-à-dire des personnes non concurrentes, ne sont pas permis !**
- **Dans tout le hall, le port du masque est obligatoire** (sauf pour celui qui se trouve dans le parcours).

- Quand vous rentrez dans le hall, vous êtes censés **désinfecter vos mains** avec les produits qui vous seront mis à disposition.
  - A l'exception des trois chiens au départ, **les chiens ne sont pas autorisés dans le hall**. Les cages sont donc également interdites. Vous avez toujours la possibilité de poser des cages sous la terrasse du chalet.
  - L'entrée au hall se fait par la porte d'entrée normal, à côté de la buvette. La sortie se fait par la porte se trouvant vis-à-vis des toilettes.
- Toute activité accessoire de restauration et de débit de boisson est interdite.

**Général :**

- Nous sommes bien d'accord que ces mesures semblent être sévères, mais ce n'est qu'avec ces mesures que nous avons eu l'accord pour organiser un concours d'agility sur notre terrain. L'organisation de ces mesures et faire en sorte que celles-ci soient acceptées, est lié à un grand investissement de notre part.
- **C'est pour cela que nous vous demandons de respecter ces mesures** que le HSV Beetebuerg a élaboré ensemble avec la commune de Bettembourg. Ceci est d'une grande importance si nous souhaitons organiser d'autres concours et passer des beaux moments ensemble malgré la situation actuelle.
- Tout changement de ces mesures vous sera communiqué.

Merci

**Le comité du HSV Beetebuerg**